

---

# Communiqué

---

Le 25 août 1995

N° 147

## LE CANADA APPUIE L'OFFRE DE MONTRÉAL D'ACCUEILLIR LE SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre des Finances, responsable du Bureau fédéral de développement régional (Québec), M. Paul Martin, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral appuie la candidature de la Ville de Montréal en vue de l'installation sur son territoire du secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique.

Pour faire pencher la balance en faveur de Montréal, le gouvernement fédéral a promis, si le secrétariat permanent s'installe dans cette ville, d'accorder à cet organisme une contribution totale de 5 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cette somme proviendrait à parts égales du Bureau fédéral de développement régional (Québec) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Il est prévu que le secrétariat permanent aurait un budget annuel de fonctionnement de 5 millions de dollars américains. De son côté, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aidera Montréal à promouvoir sa candidature dans le monde.

« La liste des avantages que comporterait le choix de Montréal est impressionnante, a déclaré M. Ouellet, à savoir : le secrétariat bénéficierait de l'assistance financière du gouvernement; il serait à proximité du siège de l'ONU, à New York, et des institutions financières internationales, à Washington; enfin, il se trouverait dans une ville bilingue, dotée d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et offrant une qualité et un niveau de vie très élevés. Par ailleurs, la venue du secrétariat renforcerait la masse critique dans le domaine de l'environnement à Montréal et aurait des retombées importantes pour l'industrie des biotechnologies québécoises, un secteur en pleine évolution ».



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada

Selon le ministre, Montréal a maintes fois démontré sa capacité d'accueillir et de loger des visiteurs venus des quatre coins du monde. Son caractère cosmopolite ainsi que la chaleur et la vitalité de ses habitants en font un cadre idéal pour le secrétariat permanent. L'installation du secrétariat à Montréal serait à l'avantage de tous les Canadiens.

La décision finale quant à l'emplacement du secrétariat sera prise à la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui doit avoir lieu en novembre 1995, en Indonésie. Trois autres villes sont également sur les rangs, soit Genève, Madrid et Nairobi.

La Convention sur la diversité biologique figure parmi les grandes réalisations du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992. Nos représentants au Sommet ont pris une part active aux négociations en vue d'établir la Convention, et le Canada a été le premier pays industrialisé à ratifier cet instrument international.

Les crédits voulus pour assurer la contribution du gouvernement fédéral figurent au budget fédéral de février 1995 et sont donc prévus dans la structure financière existante. La contribution ne sera versée que si l'offre de Montréal est acceptée.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

ou

Annick Paraud  
Service des relations avec les médias  
Bureau fédéral de développement régional (Québec)  
(514) 283-2583